

ASDN. 29/16250  
16250; R. 145P

Capt. Walter

VI 29/11/26

Do you think we could have these forms made, please?

28/11/26. I think it would be a very good plan. Je ne suis pas sûr.

Monsieur McKinnon Wood

Je voudrais vous saisir d'une question dont vous ai pas encore parlé jusqu'ici.

Il s'agit des requêtes privées qui n'entrent ni dans la sphère d'activité de la Section des Minorités, ni dans celle de la Section des Mandats et qui ont un aspect juridique.

C'est surtout de l'Europe centrale que nous recevons de très nombreuses plaintes émanant de personnes privées. La Section juridique en reçoit quelquefois jusqu'à 5 par jour dont plusieurs tellement volumineuses que l'on perd beaucoup de temps si l'on tient à se rendre compte de quoi il s'agit exactement. La plupart du temps, ce sont des requêtes pour obtenir un droit à la retraite, des plaintes contre arrêts rendus par les différents tribunaux nationaux, et un certain nombre de plaintes de personnes appartenant à la catégories des "Heimatlosen"

Dans tous ces cas qui se présentent surtout avec une grande fréquence pendant les sessions du Conseil et de l'Assemblée, quand la presse fait une grande publicité à la Société, nous envoyons un accusé de réception dactylographié.

Il me semble que nous devrions procéder de la même manière que les administrations nationales. Les différents greffes et chancelleries des Parlements ont, vous ne l'ignorez pas, des formulaires imprimés qu'on n'a qu'à remplir dans chaque cas spécial; ceci est un moyen beaucoup plus pratique que notre système de lettres individuelles. J'ai vu dernièrement encore un pareil formulaire dont se sert le Reichstag à Berlin et qui dit simplement: "le Reichstag a examiné votre requête et vous informe qu'il n'est pas compétent."

Je me demande si vous seriez d'accord pour faire multigraphier quelques centaines de formulaires qui seraient rédigés de la manière suivante:

COPIE

RECEIVED IN REGISTRY

30. JUL - 1926

I don't mind but this is other work of more importance!

W

+

" Le Secrétariat de la Société des Nations a l'honneur d'accuser réception à M.X. de sa note du ..... et de l'informer que l'affaire exposée par lui n'entre pas dans la sphère d'activité de la Société des Nations. "

Genève, le.... "

Une grande partie des requêtes privées nous arrive d'Allemagne et d'Autriche. Les annexes qui sont souvent envoyées en original, sont parfois tellement volumineuses, que la Société, en retournant les papiers, doit payer une somme assez considérable pour l'affranchissement. Je me souviens d'un Monsieur autrichien qui avait envoyé de véritables volumes comme annexes, tous des originaux qu'il fallait retourner et la Société a dû naturellement payer les frais du renvoi du dossier au pétitionnaire. Je ne vois pas très bien comment nous pourrions parer à cet inconvénient; cependant, nous pourrions pourtant éviter beaucoup de travail parfaitement inutile, en nous servant des formulaires imprimés indiqués ci-dessus. *Vous voyez que j'en parle à M. Walker?*

Je ne vous ai jusqu'ici <sup>rarement</sup> ~~jamais~~ montré ces requêtes privées. J'en reçois plusieurs qui pèchent par excès de langage ou émanent manifestement de personnes qui ne sont pas compos mentis. Dans des cas pareils, je n'envoie aucune réponse.

Dans beaucoup d'administrations on a l'habitude de ne pas répondre du tout aux pétitions qui n'entrent pas dans ~~leur~~ <sup>leur</sup> sphère d'activité ~~de la société~~. Il vaut peut-être mieux, si la requête est sérieuse, d'envoyer tout de même une réponse, l'absence de réponse exaspérant les pétitionnaires et vous

savez que l'Impératrice Elisabeth d'Autriche a été assassinée par un de ses sujets qui n'obtenait, depuis des années, aucune réponse à ses pétitions!

x

u

ASN: 29/16250  
16250; R. 1458